

personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions aujourd'hui.

La première porte environ 800 signatures d'habitants de Prince Albert en Saskatchewan. Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement pour assurer la protection de l'enfant à naître en modifiant le Code criminel pour que celui-ci protège l'enfant non encore né de la même façon que les êtres humains vivants.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'habitants du Grand Toronto.

Les pétitionnaires croient que le nombre de crimes violents commis par des jeunes contrevenants a augmenté. Ils demandent au Parlement d'entendre les inquiétudes qu'ils ont exprimées dans la pétition et d'y remédier en modifiant le Code criminel du Canada et la Loi sur les jeunes contrevenants pour prévoir des peines plus sévères pour les jeunes qui sont trouvés coupables de crimes violents.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par des habitants de diverses localités en Ontario, dont Perth, Smith Falls, Lanark, Fallbrook et Almonte.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants d'Okanagan Falls, dans ma circonscription. Des gens de Calgary, de Grande Prairie, en Alberta, ainsi que de Slave Lake et de plusieurs autres collectivités de l'ouest du pays ont également signé cette pétition.

Les pétitionnaires s'opposent à l'adoption de toute autre mesure législative sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et demandent au Parlement de prévoir des lignes directrices strictes et des peines obligatoires à l'intention des personnes qui acquièrent ou utilisent une arme à feu pour commettre un crime de violence.

Je voudrais préciser que des milliers de personnes ajoutent leur nom à cette pétition qu'on fait circuler dans l'ouest du pays. Jusqu'à maintenant, j'ai soumis 829 signatures à la Chambre. Je suis d'accord avec ces pétitionnaires.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre des pétitions demandant au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve l'euthanasie ou le suicide assisté par un médecin.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent que le Parlement ne modifie pas le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

• (1525)

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition portant la signature d'électeurs de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley que je représente.

La pétition a trait à l'article 241 du Code criminel. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas abroger ou modifier l'article 241 du Code criminel de quelque manière que ce soit et de s'en tenir à la décision d'interdire le suicide assisté et l'euthanasie que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993.

J'ajouterais que je souscris à cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Dans la deuxième pétition, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne ni la Loi canadienne sur les droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Les signataires de cette pétition sont des habitants de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley que je représente. Encore une fois, je souscris à cette pétition.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter au nom de mes électeurs d'Egmont. Elles sont très analogues à d'autres pétitions qu'on a présentées aujourd'hui.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour étendre l'application des dispositions assurant la protection des êtres humains aux êtres humains qui ne sont pas encore nés.